



CONVOCAATION

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton qui aura lieu mardi le 14^{ème} jour de septembre 2021 à compter de 19h00 à la Maison du citoyen de Saint-Élie-de-Caxton, sous la présidence de monsieur le maire Robert Gauthier. **IMPORTANT** : Les séances du conseil peuvent se tenir en présence du public. Toutefois, la distanciation physique de deux (2) mètres entre chaque participant doit être maintenue. Dans ces circonstances, le nombre maximal de personnes admises dans la salle est de 42 personnes, excluant les membres du conseil et de la direction. Les mesures sanitaires d'usage (port du masque lors des déplacements et lavage des mains) demeurent obligatoires.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION

- 3.1 Contrat d'achat du terrain de stationnement de l'ancien salon funéraire
- 3.2 Emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'ouest de la Mauricie pour les travaux de réfection du Rang Saint-Joseph
- 3.3 Emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de l'ouest de la Mauricie pour les travaux de resurfaçage du chemin des Loisirs et de la réfection de ponceaux sur la route des Lacs
- 3.4 Autorisation au directeur du Service de sécurité incendie à s'inscrire au Congrès de l'Association des directeurs de service de sécurité incendie qui se tiendra à Trois-Rivières à la mi-octobre
- 3.5 Achat d'un abri pour l'entreposage du sable de déglçage des trottoirs de la Municipalité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE